Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212203343-20260427-2026_04_10_002-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 10 Avril 2026-

Date de la convocation : 3 avril 2026

Nombre de membres : En exercice : 10 – Présents : 10– Votants : 10

Présents : Hélène LATIMIER ; Claude BERNARD ; Elodie PASCO ; Fabien LEVRIER ; Marylène LE GOFF ; Jean-Baptiste DEMOY ; Renée OLLIVIER ; Christian LE BARON ; Marie Pierre TANGUY ; Michel LE GOFF

Pouvoirs :

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Elodie PASCO

DÉLIBÉRATION 2026-04-10-002

Délibération portant sur la participation scolaire aux charges communales de SAINT NICOLAS DU PELEM

Mme. Le Maire fait savoir qu'elle vient d'être sollicité pour la participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de Plussulien et de Saint-Nicolas.

Un enfant était scolarisé en primaire durant l'année scolaire 2024/2025 pour la commune de Saint-Nicolas, le montant sollicité est de 819 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'ACCORDER la participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de SAINT - NICOLAS.

Transmis à la préfecture le :
Certifié exécutoire le :

À Saint-Igeaux, le 27 Avril 2026
Le Maire
Hélène LATIMIER